



Groupe des Conseillers
Provinciaux cdh de la
Province de Namur.

**Communiqué de presse : absorption de l'INASEP par le BEP :
retour du monstre du Loch Ness, effet d'annonce, idée à explorer ou un peu les trois à la
fois ?**

La presse a donné un large écho à un ballon d'essai du Président du BEP Robert Joly en marge de l'assemblée générale de cette intercommunale regroupant les communes de notre province et la Province.

Cette idée relève, tout d'abord, du **retour du monstre du Loch Ness**, dans la mesure où elle circule depuis bien longtemps déjà sans que l'on n'ait jamais vu d'étude sur le sujet.

C'est aussi, en partie pour cette raison, un **effet d'annonce**... d'autant plus que le sujet n'a, à notre connaissance, jamais été à l'ordre du jour des instances ad hoc (Comités de Direction et Conseils d'Administration du BEP et de l'INASEP, Conseil provincial,...).

L'idée mérite néanmoins d'être étudiée avec une véritable analyse des coûts et bénéfices de l'opération pour l'ensemble des parties impliquées. Cet exercice élémentaire semble aller de soi mais n'est pas toujours pratiqué (cf. Cité administrative provinciale).

La restructuration du BEP en 2004 sur la base de métiers (environnement, expansion économique,...) plutôt que sur une base géographique (anciennement 4 zones) ouvre en effet des potentialités. Le BEP a en outre étoffé ses activités dans le domaine du tourisme.

C'est pourquoi, sous cette législature, le groupe cdH avait déposé une proposition au Conseil provincial en vue de l'absorption de l'Office provincial agricole (OPA) par le BEP, ... proposition motivée également par un souci de rationalisation et d'efficacité, mais étonnamment rejetée par la majorité provinciale PS-MR (dont fait partie Robert Joly).

Le groupe cdH à la Province se dit ouvert au débat sur INASEP. Un recadrage des missions et champs d'action de ces intercommunales en tenant compte de leurs spécificités premières et de leur expertise est incontournable à nos yeux.

Le groupe cdH prend note, avec satisfaction, de la volonté exprimée que le débat soit mené dans les instances démocratiques, dont le Conseil provincial.